

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS

Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra – Tunis.

Le groupe BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS –BTE-, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés, arrêtés au 31 décembre 2004 tels qu'ils ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire tenue le 26 mai 2005. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes, **AMC Ernst & Young Noureddine HAJJI**.

Bilan consolidé Arrêté au 31 décembre 2004 (Unité : en milliers de dinars)

	Notes	31/12/2004	31/12/2003
ACTIF			
Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	156	1 355
Créances sur les établissements bancaires & financiers	2	7 490	13 489
Créances sur la clientèle	3	241 422	210 636
Portefeuille titres commercial	4	3 358	2 334
Titres de participation	5	13 240	11 940 (*)
Titres mis en équivalence	6	540	581
Valeurs immobilisées	7	5 775	5 983
Autres actifs	8	13 070	14 306
Goodwill	9	1 036	1 295
TOTAL ACTIF		286 087	261 919
PASSIF			
Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	10	30 719	37 488
Dépôt & avoirs de la clientèle	11	2 882	2 398
Emprunts & ressources spéciales	12	99 473	71 200
Autres passifs	13	8 883	11 897 (*)
Total passif		141 957	122 983
INTERETS MINORITAIRES			
Part des intérêts minoritaires dans les réserves consolidées		1	1
Part des intérêts minoritaires dans les résultats de l'exercice		5	1
Total intérêts minoritaires	14	6	2
CAPITAUX PROPRES			
Capital		90 000	90 000
Réserves consolidées		44 923	45 630 (*)
Actions propres		-840	-840
Résultats reportés consolidés		893	-38
Résultat consolidé de l'exercice		9 147	4 181
Total capitaux propres	14	144 124	138 934
TOTAL PASSIF, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES		286 087	261 919

BTE-(suite)-

Etat des engagements hors Bilan consolidé
Arrêté au 31 décembre 2004
 (unité: en milliers de dinars)

	Notes	31/12/2004	31/12/2003
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	15	28 581	31 866
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		28 581	31 866
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement donnés		9 838	16 989
Engagements sur titres		65	88
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		9 903	17 077
ENGAGEMENTS RECUS			
Engagements de financement reçus	16	37 820	51 472
Garanties reçues	17	0	176
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		37 820	51 648

BTE-(suite)-

Etat de résultat consolidé
Exercice clos le 31 décembre 2004
 (unité: en milliers de dinars)

	Notes	Exercice 2004	Exercice 2003
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	18	18 198	15 069
Commissions		350	305
Gains sur portefeuille commercial et opérations financières		190	174
Revenus du portefeuille d'investissement	19	527	553
Total produits d'exploitation bancaire		19 264	16 102
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts encourus et charges assimilés	20	-6 889	-5 197
Commissions encourues		-21	-21
Pertes sur portefeuille commercial et opérations financières		0	0
Total charges d'exploitation bancaire		-6 910	-5 218
PRODUIT NET BANCAIRE		12 354	10 884
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	21	-1 257	-827
Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	22	-743	-483
Autres produits d'exploitation		151	74
Frais de personnel		-2 660	-2 653
Charges générales d'exploitation		-1 124	-1 143
Dotations aux amortissements sur immobilisations.	7	-350	-550
Charge d'amortissement du Goodwill	9	-259	-259
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	6	-41	-194
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 071	4 850
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		-1	-71
Impôt sur les bénéfices	23	3 082	-596
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		9 152	4 182
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		9 152	4 182
PART DES INTERETS MINORITAIRES		5	1
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		9 147	4 181
Résultat par action (DT)	25	1,610	0,507

BTE-(suite)-

Etat de flux de trésorerie consolidé
Exercice clos le 31 décembre 2004
 (unité: en millier de dinars)

	Notes	Exercice 2004	Exercice 2003
ACTIVITE D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		17 613	14 317
Charges d'exploitation bancaires décaissées		-5 731	-4 945
Dépôts/retrait auprès d'autres établissements bancaires		9 000	5 650
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		-28 931	-24 401
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		-208	6
Sommes versées au personnel & créiteurs divers		-2 755	-4 510
Autres flux de trésorerie		166	-15
Impôt sur les sociétés		-1 410	-86
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		-12 256	-13 983
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		441	715
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		-590	-418
Acquisitions/cessions sur immobilisations		-60	-1 918
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		-209	-1 620
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission d'emprunts sur marché public		20 000	0
Augmentation/diminution ressources spéciales		9 301	1 510
Remboursement d'emprunts sur marché public		-2 000	
Dividendes versés		-2 766	-2 384
Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités de financement		24 535	-874
Incidence variation de valeurs sur les liquidités et équivalents de liquidités		59	0
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		12 070	-16 477
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		-8 867	7610 (*)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	24	3 262	-8 867 (*)

* Retraité suite à une correction d'erreur au niveau des liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice.

BTE-(suite)-

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2004**

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du Groupe BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictées notamment par :

- la norme comptable générale n 01;
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12.

2. DATE DE CLOTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2004.

3. BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe BTE comprend :

- La société mère : BTE
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce un contrôle exclusif ; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce une influence notable.

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

• **L'intégration globale**

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat. Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier contrôlées de manière exclusive par la BTE.

• **La mise en équivalence**

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Conformément au paragraphe 28 de la norme NCT 35 et à titre transitoire jusqu'au 31 décembre 2004, les filiales qui ne sont pas des entreprises du secteur financier sont consolidées par la méthode de mise en équivalence.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe BTE :

BTE-(suite)-

Sociétés	Secteur	Pourcentage de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Banque de Tunisie et des Emirats	financier	100%	Mère	intégration globale	100%
Compagnie de Tunisie et des Emirats d'Investissement	financier	99,99%	Filiale	intégration globale	99,9%
Rapid Recouvrement	financier	99,73%	Filiale	intégration globale	99,7%
BTE – SICAR	financier	99,93%	Filiale	intégration globale	99,93%
L'Intermédiaire International	financier	47,37%	Associée	mise en équivalence	47,37%
Société Nouvelle des Villages de Vacances	touristique	87,43%	Filiale	mise en équivalence	87,43%
Société Djerba Aghir	touristique	43,62%	Associée	mise en équivalence	43,61%

5. PRINCIPES COMPTABLES DE PRESENTATION ET D'EVALUATION

5.1- Comptabilisation des prêts et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour la valeur nominale.

Les commissions d'étude et de gestion sont prises en compte en totalité dans le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par le Groupe sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts postcomptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe 0) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe 1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe 2), les « actifs préoccupants » (classe 3) ou parmi les « actifs compromis » (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

5.2-Comptabilisation des opérations de leasing

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA. Ils sont assimilés à des prêts à la clientèle selon l'approche économique et non patrimoniale et sont de ce fait portés au niveau du poste « créances sur la clientèle ».

Les loyers facturés sont répartis entre la fraction du capital et la fraction des intérêts.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan sous la rubrique des engagements donnés.

Les sociétés qui bénéficient d'un financement sous forme de leasing constatent l'actif acquis en immobilisations et procèdent à son amortissement sur sa durée de vie estimée. En contre partie, elles constatent un passif. Les redevances sont ventilées en remboursement du principal et charges financières.

Les financements de leasing intra groupe sont retraités afin que les prêts et emprunts, les charges et produits réciproques enregistrés au niveau des états financiers individuels soient annulés. Ainsi, uniquement le bien acquis dans le cadre du financement leasing figurera au niveau du bilan consolidé du groupe et fera l'objet d'un amortissement sur la base du taux retenu au niveau du groupe.

5.3-Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par le Groupe comporte :

- le portefeuille titres commercial;
- et les titres de participation.

Les titres mis en équivalence sont en outre identifiés à l'actif du bilan consolidé sous une rubrique distincte.

• Portefeuille Titres commercial

Le portefeuille titre commercial détenu par le Groupe est classé en deux catégories :

- Les titres de transaction : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois.
- Les titres de placement : Les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

BTE-(suite)-

- **Les titres de participation**

Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité du Groupe ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par le Groupe sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values sur les titres rétrocédés sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

- **Les titres mis en équivalence**

Les variations de la quote-part du Groupe dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif au bilan consolidé sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation du Groupe et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».

Dans le cas où la quote-part du Groupe dans les résultats déficitaires de sociétés mises en équivalence est égale ou supérieure à la valeur comptable des titres, le Groupe cesse habituellement de prendre en compte sa quote part dans les pertes à venir. Les titres mis en équivalence sont alors présentés pour une valeur nulle.

5.4-Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

5.5-Evaluation des risques et couverture des engagements

5.5.1-Provision pour risque sur prêts

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

Ces mêmes règles d'évaluation sont appliquées aux créances cédées par la BTE à la société Rapid Recouvrement.

5.5.2-Provision sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

Ces mêmes règles d'évaluation sont appliquées aux titres cédés par la BTE à la CTEI.

BTE-(suite)-

5.6-Opérations en devises

Les transactions en monnaies étrangères réalisées au niveau du Groupe concernent, pour l'essentiel, des opérations effectuées sur des emprunts extérieurs.

Ces emprunts sont présentés au niveau des états financiers en dinars tunisiens convertis sur la base du coût historique à la date d'utilisation.

La différence de change constatée lors du remboursement des emprunts extérieurs est prise en charge par TUNIS RE.

5.7-Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	: 2,5 %
- Mobilier de bureaux	: 20 %
- Matériel de bureaux	: 10 %
- Matériel de transport	: 20 %
- Agencements aménagements et installations	: 10 %
- Matériel informatique	: 15 %
- Logiciel	: 33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur une durée de 3 ans.

6. METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

6.1- Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

* L'écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

* Le Goodwill

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

6.2- Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

6.3- Traitement de l'impôt

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passés ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES

7.1- Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe. Il en a été ainsi :

- des méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles ;
- de la comptabilisation des biens reçus et donnés en leasing en adoptant la seule approche économique ;
- de la non prise en compte des réserves spéciales de réévaluation au niveau des sociétés mises en équivalence.

BTE-(suite)-

7.2- Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du groupe ;
- des commissions entre sociétés du groupe,
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du groupe ;
- des dividendes et jetons de présence servis par les sociétés consolidées au profit de la BTE ;
- des cessions de créances par la BTE à la société Rapid Recouvrement ; et
- des cessions de titres par la BTE à la CTEI.

8. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

8.1-ACTIFS**Note 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT**

Ce poste présente au 31/12/2004 un solde de 156 KDT contre 1 355 KDT au 31/12/2003 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2004	31/12/2003
Caisse	0	1
BCT	156	1 354
Total	156	1 355

Note 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

Ce poste présente au 31/12/2004 un solde de 7 490 KDT contre 13 489 KDT au 31/12/2003 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2004	31/12/2003
Créances sur les établissements bancaires	0	4 696
Avoirs chez les correspondants locaux	4 450	4 182
Créances sur les établissements financiers	3 040	4 611
Total	7 490	13 489

Note 3 –Créances sur la clientèle.

Au 31/12/2004, les créances sur la clientèle présentent un solde net de 241 422 KDT se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2004	31/12/2003
Prêts et comptes rattachés	238 207	205 544
Avances en compte courant	239	661
Leasing	10 888	9 459
Agios réservés	-5 736	-3 809
Provisions	-2 176	-1 219
Total net	241 422	210 636

Les créances sur la clientèle comprennent la valeur nette comptable des créances cédées au profit de la société Rapid Recouvrement qui s'élève au 31-12-04 à 26 585 KDT.

Il s'agit de la valeur comptable nette au 31-12-03 (27 346 KDT) déduction faite des recouvrements effectués sur les échéances en principal en 2004 (620 KDT) et déduction faite d'une provision pour dépréciation (sur la base de l'évaluation individuelle des créances à la juste valeur) à hauteur de 141 KDT.

BTE-(suite)-

Note 4 – Portefeuille Titres commercial

Le portefeuille titres commercial présente un solde net de 3 358 KDT à la date du 31 décembre 2004 et se présente comme suit :

Libellé	31/12/2004	31/12/2003
Titres de placement	429	710
Titres de transaction	2 657	0
Titres chez l'intermédiaire en bourse	13	120
Placements monétaires	0	400
Intérêts à recevoir	9	3
Billets de trésorerie	250	1 100
Total	3 358	2 334

Note 5 – Titres de participation

L'évolution de ce poste se présente comme suit :

Libellé	31/12/2004	31/12/2003	
		retraité	avant retraitement
Titres cotés	4 608	4 608	4 608
Titres non cotés	7 575	7 818	9 418
Fonds Gérés (*)	2 246	-	
Provisions	-1 190	-486	-486
Total net	13 240	11 940	13 540

(*) Ces fonds gérés n'ont pas fait l'objet encore d'une affectation en titres

Parmi les titres de participation, figure un montant de 932 KDT représentant la valeur des titres cédés au dinar symbolique au profit de la C.T.E.I déduction faite de la provision constituée sur ces titres à hauteur de 268 KDT.

Le solde au 31-12-03 a été corrigé dans la mesure où la valeur des titres cédés à la C.T.E.I (présentés au niveau des titres non cotés) était surévaluée à tort pour 1 600 KDT.

Note 6 – Titres mis en équivalence

Le poste «titres mis en équivalence» représente la quote-part de la BTE dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 540 KDT à la date du 31 décembre 2004 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2004	31/12/2003	Variation
Titres SNVV	0	0	0
Titres INI	540	581	-41
Titres Jerba Aghir	0	0	0
Total	540	581	-41

Les quotes-parts du Groupe dans les résultats déficitaires des sociétés SNVV et Jerba Aghir sont supérieures à la valeur comptable de ces participations. Ainsi, ces participations ont été présentées pour une valeur nulle.

La variation de la quote-part du Groupe dans la situation nette de la société INI est portée dans la rubrique «Quote-part dans les entreprises mises en équivalence» au niveau de l'état de résultat consolidé.

BTE-(suite)-

Note 7 – Valeurs Immobilisées

Les valeurs immobilisées présentent au 31/12/2004 un solde net de 5 775 KDT détaillé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31-12-03	Acquis/cession	Valeur Brute au 31-12-04	Amort. 2003	Dotations	Reprises	Amort. 2004	Valeur Nette au 31-12-04
Terrain	3 934	5	3 939	0	0	0	0	3 939
Construction	1 966	0	1 966	638	43	0	681	1 285
MMB	277	-24	253	213	13	-34	192	61
Matériel Informatique	713	-11	702	413	125	-41	497	205
Matériel de Transport	462	-31	431	361	40	-32	369	62
AAI	801	11	812	545	44	0	589	223
Total	8 153	-50	8 103	2 170	265	-107	2 328	5 775

Le poste «Dotations aux amortissements sur immobilisations» au niveau de l'état de résultat totalise au titre de l'exercice 2004 un montant de 350 KDT détaillé ainsi :

- Amortissement d'immobilisations corporelles et incorporelles 265 KDT
- Résorption des charges reportées 85 KDT

La résorption des charges reportées est relative à des frais engagés au titre d'une mission engagée par la banque en 2003 pour la préparation du schéma directeur informatique. Ces frais ont été comptabilisés parmi les autres actifs en tant que charges reportées et sont résorbés sur une période de trois années.

Note 8 – Autres actifs

Ce poste présente au 31/12/2004 un solde de 13 070 KDT contre 14 306 KDT au 31/12/2003 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2004	31/12/2003
Créances prises en charge par l'Etat	10 264	10 565
Avances au personnel	136	156
Prêts au personnel	1 246	1 326
Etat et collectivités locales	1 025	846
Autres débiteurs	170	83
Charges reportées	82	185
Provisions pour dépréciation	0	-17
Jetons de présence à recevoir	0	18
Charges constatées d'avance	0	1
Actif d'impôt différé	147	1 143
Total	13 070	14 306

L'actif d'impôt différé correspond aux différences temporelles génératrices d'impôts différés. Il est donc attendu que le Groupe récupèrera cet actif au cours des exercices futurs.

Note 9 – Goodwill

Ce poste correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote part de la BTE dans l'actif net de la société détenue, à la date d'acquisition. Il présente au 31/12/2004 un solde de 1 036 KDT contre 1 295 KDT au 31/12/2003 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2004	31/12/2003
Goodwill sur titres SNVV	3 494	3 494
Goodwill sur titres JERBA AGHIR	380	380
Total	3 874	3 874
Amortissement	-2 838	-2 579
Total net	1 036	1 295

BTE-(suite)-

Conformément aux règles de consolidation retenues (6.1), ces Goodwill ont été amortis linéairement jusqu'à la fin de l'exercice 2008. La dotation constatée au titre de l'exercice 2004 est de 259 KDT.

8.2-PASSIFS**Note 10 – Dépôts&avoirs des établissements bancaires & financiers**

Ce poste présente au 31/12/2004 un solde de 30 719 KDT contre 37 488 KDT au 31/12/2003 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2004	31/12/2003
BCT emprunt interbancaire dinars	4 001	19 500
Marché devise	-	-
Autres banques (en dinars)	26 718	17 988
Total	30 719	37 488

Note 11 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2004 un solde de 2 882 KDT contre 2 398 KDT au 31/12/2003 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2004	31/12/2003
Comptes courants à vue	1 252	549
Comptes frais divers	173	183
Compte courant/Leasing	35	94
Dépôts à terme	1 422	1 572
Total	2 882	2 398

Note 12 – Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31/12/2004 un solde de 99 473 KDT contre 71 200 KDT au 31/12/2003 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2004	31/12/2003
Encours emprunts extérieurs	69 362	59 910
Frais financiers /lignes de crédit	1 388	1 169
Encours emprunts obligataires	28 000	10 000
Frais financiers /emprunts obligataires	723	121
Total	99 473	71 200

Les emprunts extérieurs à la date du 31 décembre 2004 correspondent exclusivement aux emprunts contractés la BTE.

Note 13 – Autres passifs

Ce poste présente au 31/12/2004 un solde de 8 883 KDT contre 11 897 KDT au 31/12/2003 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2004	31/12/2003	
		retraité	avant retraitement
Organismes sociaux	137	141	141
Personnel	331	319	319
Etat et collectivités locales	413	190	190
Fonds de couverture du risque de change	422	151	151
Intérêts perçus d'avance	0	31	31
Provisions / risques et charges	28	50	50
Autres créditeurs	1 112	402	402
Impôts sur les sociétés I/S	815	750	750
Passif d'impôt différé ⁽¹⁾	5 625	9 863	10 423
Total	8 883	11 897	12 457

BTE-(suite)-

Le passif d'impôt différé correspond principalement à l'impôt potentiellement décompté sur l'annulation des provisions constatées par la BTE à l'occasion des cessions de créances à Rapid Recouvrement et de titres à la CTEI.

Le taux générateur d'impôt différé est le taux d'imposition effectif relatif à l'exercice 2004 soit 20%.

⁽¹⁾ Le solde du passif d'impôt différé au 31-12-03 a été corrigé dans la mesure où un passif d'impôt différé a été constaté indûment sur les titres cédés à la C.T.E.I. Le montant du redressement s'élève à (560 KDT)*.

* ce montant correspond au passif d'impôt (déterminé sur la base du taux effectif au 31-12-03 soit 35%) afférent à la surévaluation des titres cédés à la C.T.E.I pour 1 600 KDT.

8.3-CAPITAUX PROPRES

Note 14 – Capitaux propres et intérêts minoritaires

A la date du 31-12-2004, le capital social du Groupe s'élève à 90 000 KDT correspondant au capital de la société mère BTE. Il est composé de 4 500 000 actions d'une valeur nominale de 20 DT libérée en totalité. 1 000 000 actions sont à dividende prioritaire sans droit de vote (ADP).

Le groupe BTE a procédé au cours de l'exercice 2002 au rachat de 46 348 ADP pour réguler le cours en bourse.

Les réserves consolidées au 31-12-03 ont été retraitées et diminuées de (1 040) KDT correspondant à la surévaluation nette d'impôt (35%) relative aux titres de participation cédés à la CTEI (Cf. Note 5).

8.4- ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 15 - Cautions, Avals et autres garanties données

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2004	31/12/2003
Garanties s/emprunt obligataire	5 025	9 691
Garanties s/ billets de trésorerie	22 400	22 000
Autres garanties	1 156	175
Total	28 581	31 866

Note 16 - Engagements de financement reçus

Les engagements de financement reçus correspondent à une ligne de crédit auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD) utilisée partiellement. Le solde non encore utilisé s'élève à 37 820 mille dinars.

Note 17 – Garanties reçues

Les garanties reçues présentent un solde nul au 31/12/2004 contre un solde de 176 KDT au 31-12-03. Elles correspondaient à des traites avalisées par un établissement de crédit couvrant un remboursement d'actions rétrocessions (ces actions ont été totalement rétrocédées en 2004).

Les garanties reçues n'ont pas inclus les garanties reçues de la clientèle sous forme d'hypothèques ou de nantissements.

8.5- ETAT DE RESULTAT

Note 18 – Intérêts & revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 18 198 KDT au 31/12/2004 contre 15 160 KDT au 31/12/2003 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2004	31/12/2003
Opérations de trésorerie et interbancaires	182	41
Intérêts sur Prêts	16 781	14 245
Revenus sur Leasing	956	560
Commissions à caractère d'intérêts	279	223
Total	18 198	15 069

BTE-(suite)-

Note 19 – Revenus du portefeuille d'investissement

Le solde de ce poste est détaillé ainsi :

Libellé	31/12/2004	31/12/2003
Dividendes	310	327
Plus-values sur titres	217	226
Total	527	553

Note 20 – Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de ce poste est détaillé ainsi :

Libellé	31/12/2004	31/12/2003
Opérations de trésorerie et interbancaires	1 626	1 149
Intérêts sur emprunts extérieurs	2 718	2 768
Commissions sur emprunts extérieurs	1029	481
Charges sur emprunts obligataires	1450	725
Intérêts/dépôts	66	74
Total	6 889	5 197

Note 21 – Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Ce poste totalise un montant net de -1 257 KDT détaillé ainsi :

Libellé	31/12/2004	31/12/2003
Pertes et variations des provisions et agios réservés sur prêts et intérêts	-1 294	-807
Pertes et variations des provisions et agios réservés sur opérations de leasing	-1	-28
Reprises de valeurs	38	8
Total	-1 257	-827

Note 22 – Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise un montant net de -743 KDT détaillé ainsi :

Libellé	31/12/2004	31/12/2003
Pertes et variation des provisions sur titres	-743	-483
Total	-743	-483

Note 23 – Impôt sur les sociétés

Le Groupe est soumis à l'impôt sur les sociétés au taux du droit commun (35 %).

L'impôt sur les sociétés est constitué des impôts courants et des impôts différés.

Les impôts différés ont été déterminés sur la base du taux d'impôt effectif (20%) qui tient compte de la politique de dégrèvement nouvellement adoptée par le groupe.

Les impôts différés comprennent l'impact positif de l'actualisation des actifs et passifs d'impôts différés pour 4 243 KDT. Il s'agit d'un changement d'estimation qui a été appliqué prospectivement conformément aux dispositions de la NCT 11 relative aux modifications comptables.

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2004 totalise 3 082 KDT et se détaille comme suit:

Libellé	Exercice 2004	Exercice 2003
Impôts courants	-1 339	-769
Impôts différés	4 421	172
Impôts sur les bénéfices	3 082	- 597

BTE-(suite)-

8.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**Note 24 – Liquidités et Equivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31-12-04 un solde de (3 529) KDT contre (4 657) KDT au 31-12-03 se détaillant ainsi :

Libellé		31/12/2004	31/12/2003
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(Note 1)	156	1 355
Créances sur les établissements bancaires	(Note 2)	-	4 696
Avoirs chez les correspondants locaux	(Note 2)	4 450	4 182
Titres de transaction	(Note 4)	2 657	-
Placements monétaires	(Note 4)	-	400
Banque Centrale de Tunisie (Passif)	(Note 10)	-4 001	-19 500
Total		3 262	-8 867

8.7- AUTRES NOTES**Note 25 – Résultat par action**

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004, se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2004	31/12/2003
Résultat net (en DT)	9 147 000	4 181 389
Parts distribuables aux ADP (en DT)	-1 800 000	-1 800 000
Sommes affectées au fond social	-100 000	-100 000
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT)	7 247 000	2 281 389
Nombre moyen d'actions ordinaires	4 500 000	4 500 000
Résultat par action (en DT)	1,610	0,507

Note 26 – Evènements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers consolidés ont été autorisés pour publication en date du 9 mai 2005. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

BTE-(suite)-

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
Exercice clos le 31-12-2004

Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie et des Emirats

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la Banque de Tunisie et des Emirats (BTE) arrêtés au 31 décembre 2004, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers consolidés de la BTE au 31 décembre 2004. Ces états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la BTE. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, par sondages, des éléments supportant les montants et l'information figurant dans les états financiers consolidés. Il comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations faites par les dirigeants, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers consolidés reflètent fidèlement, pour tout aspect significatif, la situation financière, les résultats des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2004, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2004.

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

Tunis, le 10 mai 2005